Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260601-D06_04_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 28 mai 2026	Délibération N° 06-04-2026

Date de convocation : 21 mai 2026

Date d'affichage : 01 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17

Votants : 18

Objet :

Election des membres titulaires et des membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres et ouverture des plis en matière de délégation de service public

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mai, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : M. Eddy LEMAITRE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Erwan DELSAUT

Absent : Mme Sophie BELLAY

Mme Laurence MONFORT est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-5 ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.1414-2, R.1414-1 et suivants ;
Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés publics ;
Vu la nécessité de constituer la Commission d'Appel d'Offres compétente pour les marchés publics de la commune ;
Considérant que la CAO doit être composée conformément aux dispositions légales, incluant le maire (ou son représentant) et des membres élus du conseil municipal ;
Considérant que la commune de Plouharnel compte moins de 3500 habitants ;

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL signale que la Commission d'Appel d'Offres et Ouverture des plis en matière de délégation de service public est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire précise que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ». Les membres ont décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Après appel à candidatures, il est proposé la liste suivante :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260601-D06_04_2026-DE

Président de droit : M. DELSAUT Erwan

Membres titulaires :

Membres de la majorité :	Mme Laurence MONFORT
	M. Angelo GIGLIA
Membres de la minorité :	M. Philippe BELZ

Membres suppléants :

Membres de la majorité :	Mme Stéphanie CAMBON
	Mme Lisa ROBIC
Membres de la minorité :	M. Philippe DELHAYE

Il est précisé que peuvent être invitées à participer aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative, des personnes dont la présence est jugée utile à l'examen des dossiers, notamment :

- des personnalités ou agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public ;
- des représentants d'organismes partenaires ou prestataires intervenant dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- des experts techniques extérieurs compétents ;
- le comptable public ;
- des représentants des services de l'État.

Ces personnes ne prennent pas part au vote et n'interviennent qu'à titre consultatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et Ouverture des plis en matière de délégation de service public et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 01 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

